

titutionnel qui répond aux besoins de la communauté internationale. Dans l'État démocratique et libéral les dirigeants politiques et leurs conseillers ont pour mission première de servir les intérêts de leurs commettants, les constitutions libérales d'assurer par les mécanismes appropriés que cette responsabilité est assumée, du moins dans une mesure raisonnable. Cependant, le postulat d'un nouvel ordre économique international suppose que, dans une certaine mesure, les responsables nationaux se soucieront autant du bien-être des personnes à l'extérieur de leurs frontières que de celui de leurs commettants. Cette attente découle d'une interdépendance mondiale qu'auraient difficilement pu prévoir les théoriciens politiques du XVII<sup>e</sup> siècle et qui entraîne un conflit direct et inéluctable sur le plan des principes.

### Trois stratégies

Jusqu'à présent, il semble qu'on ait éludé la difficulté en recourant à trois stratégies, séparément ou conjointement. Elles ont d'ailleurs été manifestes dans le déroulement des débats sur l'aide «à l'étranger» et «au développement». La première de ces stratégies (si cette appellation lui convient vraiment) a consisté à refuser dans les faits de prendre au sérieux le principe de l'équité internationale, du moins toutes les fois où un tel geste compromettrait gravement les intérêts de la collectivité nationale. Déclarer ce refus publiquement équivaldrait à décréter en termes simples et précis la primauté du principe du gouvernement responsable incarné dans l'État-nation. Dans la pratique, cela reviendrait toutefois à répudier en bloc des principes samaritains très puissants de la moralité privée. Il est tout à leur honneur que les responsables et leurs électeurs aient de la difficulté à envisager une telle répudiation. Par conséquent, on entretient une confusion constante des problèmes, facilitée bien souvent par des arguments qui obscurcissent la question de principe sous-jacente en braquant l'attention sur les problèmes d'application (par exemple en accentuant la «capacité d'absorption» limitée d'éventuels bénéficiaires).

La deuxième stratégie consiste à prétendre que les programmes de redistribution profitent autant au «donateur» qu'au bénéficiaire et que, de ce fait, le «bien-être national» n'en souffre pas vraiment. Par exemple, on fait valoir que l'aide au développement constitue un moyen efficace de promouvoir les exportations, de se faire des amis ou de maintenir la stabilité internationale à long terme.

La troisième stratégie, qui se retrouve le plus souvent dans les manifestations de ce qui semble être le plus pur altruisme (par exemple les secours en cas de catastrophe), consiste à alléguer que l'abnégation nationale a pour fondement une directive implicite, convenue ou quelquefois même explicite, émanant de la collectivité. Dans de tels cas,

le responsable peut toujours faire valoir que s'il favorise dans une certaine mesure le bien-être des «étrangers» au détriment de ses propres concitoyens, il le fait avec la permission de ces derniers.

A l'évidence, la première de ces trois stratégies a eu pour effet de plafonner le véritable transfert de richesses que sont disposés à envisager les États développés. Néanmoins, la deuxième et la troisième stratégies ont, à ce jour, assez bien étayé au Canada (elles ont connu moins de succès aux États-Unis) un programme d'aide à l'étranger qui a été sensiblement élargi. Le fait que très peu de Canadiens connaissent suffisamment les détails du programme pour saisir son ampleur réelle, ou pour percevoir de façon directe les liens qui peuvent exister entre le «sacrifice» collectif du gouvernement d'une part et leurs propres sacrifices d'autre part, n'est pas étranger à ces succès.

En d'autres termes, la complexité du débat est telle que le simple citoyen peut très difficilement en mesurer la rentabilité, même s'il veut le faire. Si, dans le cadre d'un débat public, un participant soutient que le programme d'aide au développement favorise les intérêts du Canada pendant qu'un autre allègue qu'il serait possible de les promouvoir beaucoup plus efficacement par d'autres moyens et qu'un troisième avance que le programme ne contribue aucunement à la prospérité économique du Canada, comment le simple citoyen peut-il trancher? A moins d'y consacrer une somme de temps et de ressources supérieures à celle que l'on peut attendre même du citoyen le plus consciencieux, la tâche le dépasse manifestement. Abstraction faite de manifestations occasionnelles de scepticisme de la part de députés provenant des régions défavorisées du pays et pour qui la charité bien ordonnée commence par soi-même, la réaction normale consiste simplement à ne pas chercher à creuser davantage la question et à considérer que le programme gouvernemental correspond à une manifestation raisonnable (parce qu'invisible) de la moralité publique. Ainsi, le gouvernement jouit d'une marge de manoeuvre qui, sans être illimitée, lui permet tout de même de répondre largement comme bon lui semble aux exigences de la communauté internationale.

Toutefois, il n'est pas certain que de noyer ainsi le poisson peut autoriser, face aux pressions en faveur d'un nouvel ordre international, une réponse *substantielle* engageant une redistribution authentique et évidente de richesses, au détriment de la collectivité nationale. A preuve, les difficultés qu'éprouvent les pays en voie de développement à obtenir d'importantes concessions tarifaires. L'entrée en franchise d'importations bon marché (au Canada, les textiles constituent l'exemple classique) ayant une incidence directe et immédiate sur ses secteurs auparavant protégés de la collectivité nationale, incidence dont les origines ne